

Lausanne

24 Heures
1001 Lausanne
021/ 349 44 44
www.24heures.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 32'577
Parution: 6x/semaine



N° de thème: 832.010
N° d'abonnement: 832010
Page: 24
Surface: 14'129 mm²

Les droits d'auteur expliqués aux enfants

Samedi 15 mars dernier, la Lanterne Magique lausannoise proposait une séance spéciale autour du thème de la propriété immatérielle

Conformément à son mandat d'éducation, la Lanterne Magique s'attelle à rendre son jeune public cinéophile attentif au respect des œuvres artistiques et de leurs auteurs. Un défi que le club de cinéma pour enfants s'est lancé l'année passée en partenariat avec ProLitteris, la Société suisse des auteurs, la SUISA, SUISSIMAGE et SWISSPERFORM. Depuis mars 2013, les différentes sections de la Lanterne Magique enchaînent ainsi les actions de sensibilisation auprès de ses 25 000 enfants membres, répartis dans les trois régions linguistiques du pays. Les spectateurs lausannois étaient les premiers du canton à découvrir cette opération, ce samedi 15 mars, au cinéma du Flon.

Il est 10 h 15. Après avoir quitté leurs parents, les jeunes cinéphiles prennent place dans la salle qui leur a été réservée. Face à eux, Sandra Korol, animatrice et comédienne, les accueille. Leur présente le film du jour: *Je m'appelle Eugen* de Michael Steiner, l'une des rares productions suisses

pour enfants. Et, enfin, leur demande ce qu'ils connaissent des œuvres d'art, des auteurs et de leurs droits. «Des notions complexes mais essentielles à une époque où ils baignent toujours plus tôt dans le monde digital et les technologies.»

«Des notions complexes mais essentielles»

Sandra Korol,
animatrice et comédienne

Une œuvre artistique? «C'est une histoire», répond Mariama. «Non, c'est un tableau, comme la *Mona Lisa* de Léonard de Vinci», rétorque Chloé. Avec l'aide de Sandra Korol, les jeunes amateurs de septième art finissent par s'accorder sur le fait qu'une œuvre d'art découle de l'esprit humain et de sa créativité et qu'elle peut ainsi prendre la forme tant d'un tableau que d'un objet non palpable. Et les droits d'auteur, à quoi servent-ils? «A payer l'artiste, qui pourra alors vivre de son travail et poursuivre ses créations», leur apprend l'animatrice sur le coup des 10 h 45. L'objectif est rempli, la leçon se termine. Et laisse place au film. **Sou'al Hemma**